

Nouméa, le 26 janvier 2016

CS16-2290- 0000 14-01/Pr-gt-rm/l

LA PRESIDENCE

LE PEUPLE KANAK EST UN PEUPLE SINISTRE

**LE SENAT COUTUMIER DEMANDE UN « PLAN MARSHALL »
POUR AIDER LES AUTORITES COUTUMIERES A RELEVER LES DEFIS.**

Le peuple kanak, sa jeunesse et ses forces vives sont victimes de la mondialisation et du libéralisme économique exacerbé imposé depuis 15 ans ainsi que du modèle de consommation ; d'un système éducatif inadapté et de l'individualisme.

C'est un peuple sinistré sur le plan sociétal.

Le sénat coutumier, représentant de l'assemblée du peuple kanak demande un plan MARSCHALL pour sauver la société kanak et donner une chance au destin commun.

Le Sénat Coutumier demande au comité des signataires d'adopter le principe d'un programme exceptionnel doté des moyens pour rétablir la situation culturelle, sociale éducative au niveau de la jeunesse kanak et de toutes les chefferies.

I) QUEL BILAN SUR LE PLAN SOCIÉTAL

a) Le bilan de l'émancipation et de la décolonisation

Ce bilan présente deux facettes et donc deux réalités qui s'opposent et que tout gouvernement doit sauvegarder de la rupture en résorbant les contradictions.

Il s'agit dans le cas de notre pays, de contradictions de types coloniales où une civilisation autochtone et coutumière est confrontée à un phénomène de mondialisation dominée par un

libéralisme économique outrancier, un modèle consumériste et un individualisme excessif qui prédomine dans le système éducatif et dans les médias.

Les dispositifs définis par les accords de Matignon et Nouméa ont porté sur le rééquilibrage territorial des équipements, des services publics et du développement économique et accessoirement sur la formation des cadres. Par rapport aux pouvoirs détenus par la puissance coloniale de tutelle, l'Accord De Nouméa a organisé le transfert progressif des compétences de l'Etat vers la Nouvelle Calédonie.

- **La première « facette » du bilan est portée par la gestion institutionnelle et politique.**

Le dispositif est connu et est bien relayé par les médias. Sans aucun doute, le bilan sera qualifié de globalement positif.

On peut déplorer que cette facette n'a jusqu'ici accordé aucune importance aux propositions faites par les institutions coutumières.

- **La deuxième facette est pour ainsi dire, l'envers du décor**, puisqu'elle est le regard d'un bilan à partir des réalités que vit la société kanak en particulier et la société calédonienne en général.

Sur cette facette, la lecture est différente.

- Depuis l'installation des grosses usines et du développement maximaliste du secteur nickel, des changements structurels importants sont en marche. On le voit avec le mouvement important des populations d'une région/province à l'autre. L'accès à l'emploi salarié s'est généralisé dans le monde kanak. Le PIB a été multiplié par 3 en 10 ans. Les revenus monétaires sont plus disponibles et se sont développés en amplifiant les fléaux liés à ce type de développement non maîtrisé : cannabis-drogue, alcool, conflits etc...
- Officiellement, il y a 20% d'illettrés et 20% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté-critère de l'ONU.
- Par ailleurs, la socialisation par l'école officielle de la maternelle au lycée favorise plutôt l'individualisme et le mode de consommation moderne. 20 à 30 % d'une classe d'âge des jeunes kanak disparaissent des circuits chaque année. Il y a des chiffres alarmants de retour en tribu en situation d'inactivités d'un nombre important de bacheliers, Cap, BEP etc... Cette réalité explique en grande partie, la réussite du SMA qui après la tribu devient un lieu de refuge et transition de bons nombres de kanak.
- Le camp Est est rempli à 99,8% de kanak et chaque semaine de nouvelles condamnations de jeunes marginalisés sont enregistrés.

Chaque semaine, les faits divers font états de confrontations entre les groupes de jeunes et les forces de l'ordre, de voitures volées et incendiées etc... Toutes les communes de la Grande Terre sont touchées par ce phénomène qui démontre bien l'inadéquation des politiques menées en faveur de la jeunesse.

Et à chaque fois, une question lancinante revient portée par les médias et les réseaux sociaux : « que font les coutumiers » ?

Par ailleurs, les actions de cette jeunesse marginalisée qui défie les institutions et qui protège son « territoire », amplifie le climat d'incertitude qui existe au niveau des tribus, où les autorités coutumières essaient d'assumer leurs rôles et responsabilités historiques sans réels moyens.

Comme chacun le sait, les coutumiers, n'ont aujourd'hui pour leviers et moyens d'actions que leur bonne volonté, leur parole et leur corps physique.

b) L'action des institutions coutumières.

Les autorités coutumières jouent plus que jamais, le rôle de tampon dans la gestion des problèmes de société auxquels sont confrontés la société kanak et calédonienne.

Le sénat soutenu par les conseils coutumiers, a pris des initiatives :

- dépôts de lois du pays : 3 lois ont été déposés en octobre sur le bureau du Congrès de la NC après l'avoir été sur le bureau du gouvernement.
- dépôt d'une demande de réforme de l'administration des affaires coutumières
- dépôt de dossiers d'aménagement des terres coutumières ;
- gestion de conflits
- demande de remise en place d'un service civil citoyen ;
- demande de mise en place d'une politique mémorielle au niveau du Congrès ;

Il faut aussi rappeler, qu'en 2009, le Sénat Coutumier a présenté au Haut-Commissaire représentant l'Etat et au Gouvernement Collégial de la NC, un programme portant sur la mise en place d'un programme d'AMENAGEMENT DES TERRES COUTUMIERES pour que celui-ci soit intégré dans le contrat de plan 2010-2015. Sur les 62 Milliards frs xpf arrêtés, aucun programme n'a été retenu dans le sens que demandent les institutions coutumières.

La charte du peuple kanak élaborée de 2011 à 2014 a été proclamée le 26 avril 2014, puis présenté aux institutions.

Les politiques publiques de l'Identité kanak ont été définies par les institutions coutumières et présentés en 2014-2015.

LE BILAN FAIT APPARAÎTRE QUE LA GESTION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE RENCONTRE DE REELES LIMITES DANS LA PRISE EN CHARGE DES PROBLEMES DE SOCIETE QUE RENCONTRE LE PEUPLE KANAK.

Aujourd'hui, le sénat coutumier demande la mise en place d'un plan « MARSCHALL »

II) LA PROPOSITION D'UN PLAN MARSCHALL POUR SAUVER LA SOCIETE KANAK

Au-delà des propositions du SENAT sur un nouveau schéma institutionnel et de gouvernance fondé sur les deux piliers de la société historique calédonienne, l'IDENTITE KANAK et LE MODELE REPUBLICAIN FRANÇAIS,

Il est proposé

UN PLAN MARSCHALL géré et managé comme un CONTRAT EXCEPTIONNEL DE SAUVEGARDE et DE REHABILITATION DE LA SOCIETE KANAK.

Ce plan comprendra le programme de « restructuration et valorisation de la civilisation kanak » dans lequel nous proposons de cibler les secteurs suivants :

1)- l'apprentissage de la langue maternelle dans le secteur de la petite enfance et des maternelles en tribu. Ce programme comprend la formation d'enseignant en langue et cultures régionales et les moyens nécessaires à une prise en charge de ce programme.

2) - restructuration des chefferies et des clans : cela devient un impératif urgent si l'on veut éviter l'exode rural et conforter la volonté de vivre et de faire de l'auto développement sur les terres coutumières

2a) la formation de secrétaires généraux pour les districts et les chefferies, la formation des assesseurs coutumiers et de médiateurs pour la résolution de conflits en milieu coutumier.

2b) - l'équipement des tribus : il y a nécessité de mettre à niveau les équipements des tribus ce qui ne peut plus être confié aux communes seulement, mais s'inscrire dans un programme volontariste à partir d'un vrai contrat de plan.

2c) – l'adoption d'un plan sur 10 ans, de mise en place d'un service d'ordre coutumier dans toutes les chefferies et districts coutumiers. L'ordre public dans les communes de l'intérieur et des Iles se pose chaque jour avec plus d'acuités.

2d) – le sénat coutumier propose qui y ait la création des antennes de Sécurité civile dans toutes les chefferies permettant la prise en charge par les autorités coutumières de la problématique de feux de brousse et de la montée des eaux.

3-) la politique mémorielle : réhabilitation de la mémoire d'Ataï, de Noël, et d'une dizaine de dates historiques de la période 1853 à 1945. Dans les 5 prochaines années, il faudrait pouvoir y consacrer 150 à 200 millions par an.

4-) l'aménagement et la gestion des terres coutumières. Un dossier avait été déposé officiellement en 2009 auprès de Monsieur le Haut-commissaire et auprès du gouvernement collégial proposant une méthode et des objectifs qui engageaient à la mise en place des cahiers fonciers des chefferies (dans l'accord de Nouméa, appellation retenue : cadastre coutumier). Il était question dans ce programme, de clarifier là où c'est nécessaire le lien coutumier à la terre, puis de travailler à l'analyse des besoins sur une échelle de 25 ans en concordance avec le potentiel foncier disponible dans chaque tribu ou district. L'objectif est d'aboutir à chaque fois en partant des conditions locales (les chefferies étant acteurs de ce processus), à la mise en place de vrais schémas d'aménagement.

5-) le réchauffement climatique, développement durable et chantiers de réhabilitation sur les terres coutumières.

6-) la jeunesse – il devient impératif de lancer le programme de mise en place d'un service civil citoyen.

MODALITES

Il est proposé que la discussion sur le contenu du « plan Marshall » soit conduit rapidement entre les représentants du Sénat Coutumier et le représentant de l'Etat avant d'être présenté au gouvernement collégial et aux présidents du congrès et des provinces.

CONCLUSION

La proposition du sénat coutumier est fondée sur une maxime connue : « aides toi et le ciel t'aidera ». L'analyse du système mis en place depuis 1989, permet de se rendre compte des limites d'une vision trop verticale des politiques publiques et de proposer en complément une approche transversale permettant de cerner les questions liées au projet de société du « destin commun ».

Le Président

Gilbert TEIN